

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ASR30

Version:10

Date de révision:18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: ASR30
1. 1. 2. Contient: • heptane; n-heptane; [1] 2,4-diméthylpentane; [2] 2,2,3-triméthylbutane; [3] 3,3-diméthylpentane; [4] 2,3-diméthylpentane; [5] 3-méthylhexane; [6] 2,2-diméthylpentane; [7] 2-méthylhexane; [8] 3-éthylpentane; [9] isoheptane; [10]
1. 1. 3. UFI: UT4W-NAUU-400N-V4SA
1. 1. 4. Formule: mélange de solvants
1. 1. 5. N° code du produit: 122100
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Détachant textile
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Courriel: contact@admchyiene.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 *
* Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
* Tox. aq. aiguë 1 / SGH09 - H400 * - * Tox. aq. chron. 1 / SGH09 - H410 *
* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 ** STOT un. 3. / SGH07 - H336 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 

Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient: • heptane; n-heptane; [1] 2,4-diméthylpentane; [2] 2,2,3-triméthylbutane; [3] 3,3-diméthylpentane; [4] 2,3-diméthylpentane; [5] 3-méthylhexane; [6] 2,2-diméthylpentane; [7] 2-méthylhexane; [8] 3-éthylpentane; [9] isoheptane; [10]
2. 2. 3. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 4. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ASR30

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 5. Intervention:	P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise. P301 EN CAS D'INGESTION: P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu.
2. 2. 6. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Dangers principaux:	Très Inflammable.
2. 4. Autres dangers:	Attaque de nombreux plastiques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Détachant textile
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	• heptane; n-heptane; [1] 2,4-diméthylpentane; [2] 2,2,3-triméthylbutane; [3] 3,3-diméthylpentane; [4] 2,3-diméthylpentane; [5] 3-méthylhexane; [6] 2,2-diméthylpentane; [7] 2-méthylhexane; [8] 3-éthylpentane; [9] isoheptane; [10] - N° Id: 601-008-00-2 - N° CE: 205-563-8 - N° CAS: 142-82-5 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 50 < C ≤ 100 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225 * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Irr. cut. 2 - H315 * SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 * Tox. aq. chron. 1 - H410 - Divers : - Valeurs limites d'exposition - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 500 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2085 - Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ASR30

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation:	Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer: la dépression du système nerveux central: maux de tête et vertiges. Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.
4. 2. 4. Ingestion:	L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie. (pneumonie chimique potentiellement mortelle)
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Danger d'explosion des vapeurs. En cas d'incendie, des gaz toxiques se dégagent En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO ₂) et fumées
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Être vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Écoper ou pomper le liquide le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ASR30

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Eviter les décharges d'électricité statique. Ventilation le long du sol.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. Ne pas stocker avec des halogènes
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	acier inoxydable, acier doux.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter certains plastiques solubles dans le produit. - caoutchoucs
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Réservé à un usage professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- heptane; n-heptane; [1] 2,4-diméthylpentane; [2] 2,2,3-triméthylbutane; [3] 3,3-diméthylpentane; [4] 2,3-diméthylpentane; [5] 3-méthylhexane; [6] 2,2-diméthylpentane; [7] 2-méthylhexane; [8] 3-éthylpentane; [9] isoheptane; [10] :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 500 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2085

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:
- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. 3. Protection des yeux:
- Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:
- Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire. Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée. Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. Filtre combiné A-P2
8. 2. 5. Protection des mains:
- Gants de protection Norme EN374 gants en caoutchouc fluoré(VITON) gants en caoutchouc nitrile
Valeur pour la perméabilité: taux => 480min Épaisseur du matériau recommandée: => 0,45 mm
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:
- Porter un vêtement de protection approprié

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ASR30

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	85-95°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	Non applicable.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	1vol% - 8vol%
9. 1. 8. Point d'éclair:	-31°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	>250°C
9. 1. 10. Température de décomposition:	Non déterminé.
9. 1. 11. PH:	Non déterminé.
9. 1. 12. Solubilité:	Peu Soluble
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	peu soluble
9. 1. 14. Liposolubilité:	Données non disponibles.
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	< 70 hPa
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	690-700 kg/m3
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Non déterminé.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	< 20.5 mm²/s (cinématique à 20°C)
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas d'autres informations importantes disponibles
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	réagit avec Agents oxydants, acides forts, Halogène
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter la chaleur/source de chaleur, la lumière direct du soleil Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ASR30

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 5. Matières incompatibles:	Agents oxydants, acides forts, halogènes
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variées, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
11. 1. 2. Toxicité aiguë:	Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 3. Inhalation:	Valeurs déterminantes pour la classification : CL50/inhalation/4h/rat = 23300mg/m3 les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 4. Contact avec la peau:	Valeurs déterminantes pour la classification : DL50/cutanée/rat = 2920 mg/kg (24h) irritation cutanée les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 5. Contact avec les yeux:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 6. Ingestion:	Valeurs déterminantes pour la classification : DL50/orale/rat = 5840 mg/kg les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 7. Sensibilisation:	N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 1. 8. Toxicité chronique:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 9. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 2. Informations sur les autres dangers:	exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s):	Toxicité par aspiration: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable. 98% (28 jours - OCDE 301F)
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Coefficient de partage (n-octanol-eau, log Pow) = non défini
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non applicable.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ne contient pas de substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien et pouvant avoir des effets graves sur la santé humaine
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	Toxicité aquatique: EL50 3 (DAPHNIES) (mg/l (48h) - OECD 202) Daphnia magna EbL50 10-30 (ALGUES) (OECD 201) Pseudokirchneriella subcapitata

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ASR30

Version:10

Date de révision:18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

ErL50 10-30mg/l (ALGUES) (OECD 201)
Pseudokirchneriella subcapitata
LL50 >13,4 (POISSONS) (mg/l (96h) - OECD 203)
Oncorhynchus mykiss
NOELR 6,3mg/l (ALGUES) (72h - OECD 201)
Pseudokirchneriella subcapitata
1 (DAPHNIES) (mg/l (21days) - OECD 211)
Daphnia magna
1,53 (POISSONS) (mg/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Peut être recyclé. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Destruction par incinération / pyrolyse.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau. Peuvent être recyclés, reconditionnés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: 1206
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU: HEPTANES - HEPTANES - HEPTANEN - HEPTANE - HEPTANOS
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14. 3. 2. Groupe d'emballage: II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 3
14. 3. 4. Code danger: 33
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: F1
14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001 IBC02 R001
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels: D/E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: 3
14. 4. 2. Groupe d'emballage: II
14. 4. 3. Polluant marin: oui
14. 4. 4. N° FS: F-E, S-D
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 3
14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3
14. 5. 2. Groupe d'emballage: II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ASR30

Version: 10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide. Sigle conventionnel (poisson&arbre)
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations. Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009)
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	pas d'évaluation

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	30/04/2003
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	07/12/2020
16. 5. 3. Date de révision:	18/12/2023
16. 5. 4. Version:	10
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	1-9
16. 6. Réalisé par:	Sds